

Communiqué

Formation contact physique et mise en échec

Encore cette année, nous aurons notre formation sur et hors glace concernant le contact physique et mise en échec au niveau Pee-Wee et Bantam.

Voici les étapes à suivre pour être conformes à cette formation.

1^{er} étape :

- Formation sur glace Pee-Wee et Bantam qui sont inscrits aux camp de sélection AA/BB le 19 et 20 août (Horaire sur le site internet).

2^{ième} étape :

- Formation hors glace au **Centre Aquatique de St-Hyacinthe** (pour le Pee-Wee et Bantam)
 - o 21 août à 18h00 **avec le joueur et parent Bantam** (visionnement de la mise ne échec).
 - o 21 août à 19h15 sur la passerelle à l'aréna L.P. Gaucher, formation de la mise en échec.
 - o 21 août à 19h15 **avec le joueur et parent Pee-Wee** (visionnement du contact physique).

3^{ième} étape :

- Vous avez probablement déjà reçu un courriel de Hockey Canada, demandant de vous inscrire. On vous demande de la faire officiellement lorsque les étapes 1 et 2 seront terminées. Cela fermera la boucle de la formation obligatoire de Hockey Québec au contact physique et mise en échec.

Note : Les gardiens de but sont exemptés de cette formation. Les joueurs Pee-Wee et leurs parents qui ont vus le visionnement du contact physique l'année passée sont exemptés cette année. Les joueurs Bantam et leurs parents qui ont vus le visionnement de la mise en échec sont aussi exemptés cette année. Par contre, vous n'êtes pas exemptés de la formation sur glace et de la session en gymnase pour les joueurs Bantam.

Suites aux trois étapes qui sont des préalables, notre association pourra officiellement débiter son camp de sélection pour la formation de nos équipes Pee-Wee et Bantam AA et BB.

J'espère que nous avons répondu à toutes vos interrogations.

Serge Messier, président

Association du Hockey Mineur de Saint-Hyacinthe